Extrait N° 20 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **11 juin 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean Pierre Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée***** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane***** a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme JULLIEN Marie Josée et Mme BARET Liliane sont arrivées au moment de la discussion de la 5ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 20 / Création de la médiathèque
- **Approbation du dossier de consultation des entreprises**
- **Approbation du plan de financement**

Le Maire rappelle au conseil sa délibération n° 12 en date du 12 septembre 2008 approuvant l'avant-projet de la future médiathèque.

Les études ont été poursuivies jusqu'au stade de consultation des entreprises.

…/…

Mairie des Avirons

Globalement, le projet présenté porte sur une superficie de 670 m² avec notamment :

▪ Au rez-de-chaussée : la création d'une section jeunesse avec un espace accueil, un coin bébés lecteurs, une aire de prêt jeunesse (zone de présentation d'albums, de livres, de cédéroms, de DVD et de revues), une salle de travail informatisée, un espace animations-rencontres (diffusions de films ou de contes, animations diverses) et un coin bureau.

▪ A l'étage : un espace accueil, un espace d'exposition, des bureaux, une section adultes comportant une banque de prêt, une salle d'animation, une salle multimédia, une salle de travail.

▪ Les locaux réhabilités permettront de prolonger l'espace multimédia et d'accueillir un hall d'exposition ainsi que le service culturel.

Il est proposé une attribution des marchés en **14 lots** avec le détail suivant :

• Lot 1 : VRD/Démolition/Aménagement extérieur	83 520 € HT
• Lot 2 : Gros œuvre/Etanchéité	372 396 € HT
• Lot 3 : Charpente/Couverture	110 528 € HT
• Lot 4 : Métallerie/Serrurerie	166 483 € HT
• Lot 5 : Cloisons plâtre/Faux plafonds	33 867 € HT
• Lot 6 : Menuiseries bois	51 477 € HT
• Lot 7 : Menuiseries alu/Cloisons vitrées	144 878 € HT
• Lot 8 : Carrelage/Faïence/Revêtements durs	66 453 € HT
• Lot 9 : VMC/Climatisation	135 908 E HT
• Lot 10 : Plomberie	35 844 € HT
• Lot 11 : Electricité	152 740 € HT
• Lot 12 : Peinture/Sol souple	69 280 € HT
• Lot 13 : Ascenseur	45 000 € HT
• Lot 14 : Porte automatique	8 250 € HT

Soit un coût total travaux estimé à : **1 476 624 € HT.**

Conformément à la délibération du 6 février 2009 relative au guide de procédure interne de la collectivité, la dévolution des marchés interviendra en procédure adaptée avec émission d'un avis simple par une commission composée comme la commission actuelle d'appel d'offres.

Au coût travaux, il convient d'adjoindre les enveloppes prévisionnelles suivantes (HT) :

• Maîtrise d'œuvre et honoraires divers :	124 775.00 €
• Mobilier et rayonnage :	225 429.49 €
• Matériel informatique :	52 000.00 €
• Fonds documentaire :	277 100.00 €

Soit un total d'investissement porté à **2 155 928.49 € HT.**

Mairie des Avirons

Dans l'immédiat, le plan de financement de l'opération est le suivant :

Coût TTC : 2 339 182.41 €

Financement :

⇨ Etat – DRAC – **23.29 %** :	502 165.00 €
⇨ Conseil Général – CCC 2008-2010 – **25.85 %** Volet des priorités départementales :	557 231.00 €
⇨ Ligue de Football- Fonds d'aides à l'investissement **1.16 %**	25 000.00 €
⇨ Commune – **49.70 %** :	1 071 532.49 €
TVA à charge communale :	183 253.92 €

Le conseil est invité à :

- Approuver le dossier de consultation proposé
- Approuver le plan de financement.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et à l'unanimité :

=> Approuve le dossier de consultation de l'opération **« Création de la médiathèque »,** tel que présenté

=> Approuve le plan de financement tel que proposé

=> Invite le Maire à solliciter des instances concernées, les subventions nécessaires

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à lancer la procédure et à signer les marchés à intervenir.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons